

Mémorandum sur les politiques économiques et financières

Dakar, le 3 juin, 2013

Introduction

1. **Le gouvernement entend garder le cap qu'il s'est fixé en arrivant au pouvoir.** Les populations sénégalaises aspirent à une meilleure gouvernance, des emplois plus nombreux, des services de base plus efficaces et une réduction du coût de la vie. Aussi, pour répondre aux attentes de la population, le gouvernement s'est-il engagé à réformer l'Etat ; mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique ; accroître les recettes en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires ; poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance ; favoriser le développement du secteur privé au travers de réformes structurelles, en vue d'une croissance forte, durable et solidaire.

2. **Le présent mémorandum actualise le programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) sur la période 2011-13.**¹ Il comporte trois sections. La première couvre l'évolution récente de l'économie et les résultats de mise en œuvre du programme. La deuxième section est consacrée aux perspectives macroéconomiques pour 2013 et le moyen terme, ainsi qu'à la politique macroéconomique et aux réformes structurelles. La dernière section résume les changements souhaités au niveau du suivi du programme.

Évolution récente de l'économie et mise en œuvre du programme

3. **Les développements macroéconomiques récents ont été globalement conformes aux projections faites à l'automne 2012, avec cependant une détérioration plus prononcée que prévu du déficit courant extérieur.** L'activité économique s'est inscrite en hausse de 3,5% en 2012 contre 2,1 % en 2011, à la faveur de la bonne tenue de l'agriculture (17,4%). Les prix à la consommation ont enregistré une hausse modérée de 1,4 % en 2012 contre une augmentation de 3,4% l'année précédente. En revanche, les échanges extérieurs ont été marqués par une dégradation du compte courant, dont le déficit est passé de 7,9% du PIB en 2011 à 10,3% du PIB

¹ Le contenu de ce programme a été exposé dans le MPEF initial du 10 novembre 2010, ainsi que dans les MPEF du 19 mai 2011, du 2 décembre 2011, du 22 juin 2012 et du 22 novembre 2012.



en 2012, en raison notamment de la progression des importations de pétrole et de produits alimentaires. Le solde global de la balance des paiements est également déficitaire. Les crédits à l'économie ont augmenté de 9,6% et la masse monétaire a progressé de 6,8%.

4. **La mise en œuvre du programme a continué à être satisfaisante.** Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à fin 2012 ont été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif sur les marchés publics par entente directe en raison d'achats d'urgence liés aux inondations et au secteur agricole. La cible de déficit budgétaire a été respectée malgré les importantes moins-values enregistrées sur les recettes (déficit de 5,9% du PIB). Celles-ci sont liées principalement au non-reversement du précompte de TVA par les agences et établissements publics, et aux difficultés de la SENELEC qui n'a pas pu s'acquitter de la totalité de ses droits et taxes. Du côté des dépenses, un léger dérapage a été enregistré sur la masse salariale ; il reflète pour l'essentiel une titularisation plus importante que prévu de contractuels de l'éducation et les coûts y afférents. En revanche, des économies ont été enregistrées au niveau des intérêts sur la dette publique et des dépenses courantes, et le rythme de mise en œuvre de certaines dépenses en capital, notamment financées sur ressources extérieures, a été ralenti.

5. **La mise en œuvre des réformes structurelles témoigne également de progrès significatifs:**

(i) la réforme du code général des impôts a été menée de façon transparente dans une approche participative ;

(ii) Un guide d'évaluation des investissements publics a été finalisé fin 2012 et la formation des utilisateurs a débuté;

(ii) la publication des informations sur les transactions relatives au domaine privé de l'Etat a commencé en mars 2013;

(iii) La mise en place du compte unique du Trésor (CUT) a progressé bien qu'elle n'ait pas pu être finalisée (voir ci-dessous);

Politique macroéconomique et réformes structurelles pour 2013 et le moyen terme

6. **La stratégie nationale de développement économique et social du Sénégal (SNDES) vise une économie émergente garantissant un développement durable et dont les retombées positives sont réparties de manière solidaire.** La SNDES doit apporter des réponses pertinentes pour replacer l'économie sénégalaise sur un sentier de croissance plus élevée et durable. Il s'agira de mettre en œuvre les réformes aptes à provoquer les regains de productivité indispensables au développement et poser ainsi les jalons d'un nouveau modèle de

croissance économique. La SNDES privilégie trois axes : (i) croissance, productivité et création de richesses ; (ii) capital humain, protection sociale et développement durable ; (iii) gouvernance, institutions, paix et sécurité.

A. Contexte macroéconomique pour 2013

7. **Malgré un environnement international peu porteur, la croissance du PIB devrait enregistrer une légère hausse à 4% en 2013.** Ce regain d'activité serait soutenu par le dynamisme du sous-secteur agricole, l'arrivée à maturité des projets financés par le Millénum Challenge Account (MCA), l'amélioration de la fourniture d'électricité et le retour de la croissance au Mali. L'inflation resterait très en deçà du critère de convergence communautaire de 3%. Le déficit du compte courant en pourcentage du PIB devrait s'améliorer.

8. **Les risques ont augmenté depuis la dernière revue.** La crise dans la zone euro reste le premier risque baissier pour l'économie sénégalaise. Les canaux de transmission d'une faible croissance en Europe sur l'économie nationale sont les exportations, les investissements directs étrangers, l'aide publique au développement, les transferts de fonds et le tourisme. Le risque de propagation de l'insécurité depuis le Mali pourrait également nécessiter des dépenses de sécurité plus importantes et affecter la perception du risque dans la région par les investisseurs. Au plan interne, les principaux risques concernent notamment l'assainissement budgétaire et les retards dans la mise en œuvre des réformes du secteur de l'énergie.

9. Les progrès et les nouveaux défis dans la mise en œuvre des principales mesures retenues au programme sont présentés dans le reste de cette section et sont groupés sous les quatre objectifs principaux du programme.

B. Mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique

10. **Une réduction significative du déficit budgétaire en 2013 et à moyen terme demeure un objectif prioritaire.** Pour préserver la viabilité de la dette et restaurer des marges de manœuvre budgétaire pour l'avenir, il est impératif de réduire le déficit public par un accroissement des recettes de l'Etat, avec une fiscalité plus efficace et plus juste, et une rationalisation des dépenses publiques. En 2013, la réduction du déficit ne sera pas aussi importante que prévu, en raison de l'impact sur les finances publiques de deux chocs exogènes. La situation de sécurité au Mali et dans le Sahel nous oblige en effet à renforcer nos dépenses de sécurité cette année. Par ailleurs, les inondations majeures intervenues dans la seconde moitié de 2012 ont conduit à des dépenses d'investissement d'urgence qui n'étaient pas entièrement anticipées au moment de la 4^{ème} revue du programme. Au total, ces dépenses supplémentaires s'élèvent à environ CFAF 30 milliards (dont 20 pour les dépenses de sécurité) et conduisent à une

✓

8

révision à la hausse de la cible de déficit budgétaire pour 2013 à 5,3 % du PIB. Nous maintenons cependant notre objectif de réduire le déficit à moins de 4 % du PIB à l'horizon 2015.

11. **Des efforts substantiels seront réalisés pour inverser l'érosion des recettes budgétaires observée en 2012.** La réforme globale du Code général des impôts permettra de dégager des recettes additionnelles, notamment par la suppression de l'exonération de TVA en faveur des opérations financées sur ressources extérieures sous forme de subventions ou de dons non remboursables, la taxation à la TVA de la balance trafic des opérateurs de télécommunications, l'institution d'une taxe sur les produits cosmétiques, la hausse du taux de la taxe sur les tabacs ainsi que l'application d'un acompte de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux perçu sur les importations d'un certain nombre de produits. La suppression partielle du précompte permettra d'éliminer le dysfonctionnement dans la gestion de la TVA et facilitera le recouvrement de ladite taxe. Les recettes provenant des activités minières ont également été revues à la hausse. La collaboration entre la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale des impôts et domaines (DGID) se poursuit à travers les activités d'une brigade mixte de contrôle, la signature d'un protocole d'accord d'échange d'informations et la généralisation de l'identifiant unique des opérateurs économiques (NINEA); ces mesures devraient elles aussi permettre d'améliorer la collecte des recettes.

12. **Les efforts de maîtrise des dépenses courantes se poursuivent.** Dans le secteur de l'éducation, la maîtrise des dépenses relatives aux salaires des contractuels a été une priorité. Un nouveau logiciel permet de suivre, en temps réel, l'évolution des effectifs et leur répartition par circonscription pédagogique. Par ailleurs, le recensement du personnel enseignant a permis un déploiement plus efficace en fonction des besoins. Pour améliorer la gestion de la fonction publique et de la solde, l'audit physique et biométrique du personnel de la fonction publique a été effectué et ses résultats seront publiés sous peu. Les cas contentieux font l'objet d'un examen attentif. Nous nous engageons à terminer ce processus avant fin juillet et à prendre immédiatement les sanctions appropriées (y compris les décisions de radiation qui pourraient se révéler nécessaires). Pour disposer d'une base de données exhaustive permettant une programmation budgétaire réelle des dépenses permanentes (eau, électricité, téléphone), nous avons mis en place un module de gestion informatique de ces dépenses. L'exploitation et la validation des données des factures se feront désormais à travers cet outil.

13. **Le ciblage des dépenses dans certains secteurs prioritaires progresse.** Les critères d'allocation des subventions aux établissements publics de santé sont désormais basés sur des considérations plus objectives ; la rationalisation des directions du ministère de la santé est aussi en cours. Les allocations budgétaires en faveur du secteur agricole ont été concentrées sur la reconstitution du capital semencier et de l'équipement du monde rural. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les audits sur les bourses et sur l'équilibre financier des universités sont en cours ; les conclusions devraient permettre la rationalisation des ressources destinées à ce secteur. Une étude d'évaluation des agences de l'Etat est en cours et permettra de proposer



des mesures de restructuration et un modèle de contrat de performance à signer entre l'Etat et les agences qui subsisteront.

14. L'impératif d'une plus grande efficacité s'applique particulièrement aux dépenses en faveur des populations les plus démunies, compte tenu des ressources limitées de l'Etat.

Nous réitérons notre ferme intention d'éliminer progressivement les subventions aux prix de l'énergie (électricité et produits pétroliers). L'an dernier le soutien direct ou indirect aux prix énergétiques a coûté aux contribuables sénégalais plus de CFAF 160 milliards (CFAF 105 milliards de compensation tarifaire à la Senelec, non paiement d'impôts et taxes par la Senelec de CFAF 37 milliards, et CFAF 24 milliards de perte de recettes fiscales pour stabiliser les prix à la pompe). Pour autant, ces subventions n'ont pas suffi à assurer la viabilité financière de la Senelec. Il s'agit là d'un fardeau injustifiable dans la mesure où seule une faible part de ces subventions profite aux plus démunis. Nous entendons réduire ces subventions et leur substituer une protection sociale mieux ciblée et plus efficace, telle que la Bourse de Sécurité Familiale, qui touchera 50 000 familles vulnérables en 2013 et sera étendue dans les années à venir.

15. En ligne avec la stratégie de gestion de la dette élaborée en 2012, nous souhaitons poursuivre l'allongement de la maturité de la dette publique de marché.

La mise en œuvre de la stratégie a enregistré des résultats encourageants avec une part plus importante des instruments à moyen et long terme dans la dette intérieure/régionale. Cette tendance sera renforcée et consolidée. La situation actuelle sur les marchés internationaux nous semble propice à l'émission d'une nouvelle obligation internationale à des conditions beaucoup plus favorables qu'en 2011, pourvu que cette obligation soit de taille suffisante pour être incluse dans les indices internationaux. Une nouvelle obligation d'un montant de \$500 million et d'une maturité de 10 ans nous permettrait de boucler le financement du budget de 2013 à un taux d'intérêt voisin de celui du financement intérieur, mais aussi de réduire le recours à des émissions de court terme sur le marché régional. Une telle opération permettrait d'allonger sensiblement la maturité moyenne de la dette de marché et donc de réduire le risque de refinancement et de taux d'intérêt. Nous entendons suivre les meilleures pratiques pour l'émission de cette nouvelle obligation. Un relèvement de l'enveloppe pour les emprunts semi-concessionnels (financement ayant un élément don compris entre 15% et 35%) de CFAF 44 à 67 milliards permettrait de financer partiellement des projets d'infrastructures routières, telle la route Samba Dia- Joal-Djiffère, ou liées à la prévention des inondations.

C. Accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires

16. Le nouveau code des impôts entré en vigueur en janvier 2013 constitue une avancée majeure, mais ne clôt cependant pas le chapitre de la réforme fiscale. L'accent est mis cette année sur la mise en place du nouveau code, avec la formation des agents chargés

2



1

d'appliquer les nouvelles dispositions et la communication à l'attention des usagers. A terme, cependant, il est envisagé l'ouverture d'un certain nombre de chantiers pour parachever les efforts de modernisation et d'amélioration de la législation fiscale. Il s'agit, entre autres, des questions relatives à la rationalisation des droits de timbre, à la taxation globale des secteurs financier (banques et assurances) et des télécommunications, à la fiscalisation des transactions afférentes au commerce électronique et à la fiscalité environnementale. Pour toutes ces questions, des études devront être réalisées courant 2014, afin que les solutions appropriées puissent être proposées et mises en œuvre dès le début de l'année 2015.

17. **La modernisation de l'administration fiscale se poursuit.** Après l'adoption du nouveau Code général des impôts, il est important d'en assurer une mise en œuvre correcte pour parachever les efforts d'amélioration de la performance globale du système fiscal sénégalais. Pour ce faire, la réorganisation des structures amorcée avec la création du centre des moyennes entreprises sera finalisée avant fin juin 2013, avec la mise en place d'une direction des grandes entreprises ainsi que des directions opérationnelles interrégionales implantées à Dakar et dans certaines autres communes importantes. De même, les réformes appropriées au niveau des ressources humaines, telles que les recrutements nécessaires pour résorber le déficit actuel, seront mises en œuvre.

18. **La Direction Générale des Douanes (DGD) poursuit la mise en œuvre du programme de modernisation décliné dans le Plan stratégique 2011-2013.** Au titre de l'année 2013, les objectifs visés portent essentiellement sur l'accroissement de la contribution de la DGD aux ressources budgétaires de l'Etat par une mobilisation et une collecte optimale des recettes douanières ; la poursuite du programme de partenaires privilégiés par l'octroi de procédures personnalisées et simplifiées de dédouanement aux entreprises éligibles audit programme ; l'extension du champ d'application du système GAINDE intégral dans les bureaux frontaliers après les principaux bureaux de Dakar ; l'intégration des modules-métiers dans GAINDE, en vue de consolider la dématérialisation des procédures administratives et douanières devenue effective depuis le 11 mars 2013. La finalisation et le dépôt au parlement du projet de réforme du code des douanes sont repoussés au 30 septembre 2013, pour permettre de plus amples consultations avec le secteur privé. L'évaluation à mi-parcours du plan stratégique a révélé un taux réalisation de 51% des actions prévues. L'évaluation finale, prévue début 2014, permettra de tirer un bilan des réformes entreprises et de définir de nouvelles orientations.

D. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

19. **Les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques se poursuivent.** Des rapports trimestriels d'exécution du budget, préconisés par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, seront produits pour l'année 2013, transmis périodiquement à l'Assemblée nationale et publiés sur le site web dédié au Ministère des Finances. Le premier rapport est déjà disponible. Les nouvelles directives de l'UEMOA sur les finances publiques ont été entièrement

transposées dans le droit positif interne. Leur mise en œuvre se fera de manière progressive avec des étapes tests permettant de consolider les acquis. Un plan de mise en œuvre sera élaboré avant fin juillet 2013 et sera partagé avec les services du FMI. Pour ce qui concerne particulièrement le Code de transparence, un travail d'identification de son impact sur le cadre juridique actuel sera accompli en 2013 pour une mise en œuvre effective début 2014, après adoption d'une loi sur la déclaration de patrimoine. Le projet de loi de règlement pour 2011 a été élaboré et déposé à la Cour des comptes depuis le début du mois de juillet 2012. Cependant le rapport provisoire n'a été transmis au gouvernement qu'en fin février 2013. Les réponses aux observations contenues dans le rapport provisoire ont été transmises à la Cour des comptes pour les besoins de la séance contradictoire. Le projet de loi de règlement pour 2012 est en cours d'élaboration et sera transmis à la Cour des comptes au plus tard fin juin 2013. Le recours aux décrets d'avances se fera à titre exceptionnel, conformément à la réglementation en vigueur. Ces décrets seront transmis à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, dès leur signature, en application des dispositions de la loi organique de 2011 relative aux lois de finances.

20. **L'amélioration de la gouvernance foncière se poursuit** au travers notamment du Projet de Modernisation de la Gestion du Foncier Urbain (PAGEF). Le PAGEF se fixe comme objectif de rendre disponible, fiable et accessible l'information foncière et corrélativement de rationaliser et de rendre transparent le dispositif de gestion foncière. Ces défis seront relevés grâce à l'informatisation des procédures foncières et domaniales. L'inventaire des propriétés de l'Etat sera achevé fin 2014. L'inventaire des textes de loi sur le foncier, la mise en place d'un manuel des procédures et la rédaction d'un modèle conceptuel de données informatiques sera achevé au plus tard mi-2014, et l'automatisation des procédures au plus tard fin 2015.

21. **La mise en place du CUT a progressé mais n'est pas achevée.** Le recensement des comptes bancaires ouverts par l'Administration centrale et ses démembrements a été mené. Dans ce cadre, 3305 comptes ont été recensés, dont environ la moitié sont à intégrer dans le champ du CUT. La suppression ou réduction des comptes bancaires doit maintenant être engagée. Elle sera cependant précédée d'une étude relative à l'impact de cette mesure sur le système bancaire, qui sera achevée fin juin 2013. Dans l'immédiat, l'approche retenue est de maintenir pour chaque structure autonome, sauf cas exceptionnel dûment motivé, un seul compte bancaire alimenté à partir des comptes de dépôt au Trésor sur la base d'un état prévisionnel des besoins dûment justifiés. Ce compte inclura les ressources propres des agences. Pour les comptes qui seront maintenus une fois la rationalisation achevée, une convention sera établie avec les banques concernées qui spécifiera entre autres les conditions de fonctionnement, notamment le reporting et les modalités de nivellement. Ce processus sera achevé fin Septembre 2013. L'assainissement du cadre juridique d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôts au Trésor des agences, établissements publics et organismes publics assimilés est en cours.

E. Développement du secteur privé

Secteur de l'énergie

22. Un nouveau plan de production a été adopté par le gouvernement en février 2013.

Le plan de développement du parc de production 2013-2017 se fonde sur une politique de mix énergétique associant le charbon, le gaz naturel, l'hydroélectricité et les énergies renouvelables. Outre la réhabilitation du parc de production de Senelec, qui suit son cours, ce plan prévoit les capacités supplémentaires suivantes: la centrale hydroélectrique de Félou de 15 MW en 2013, un IPP de 150 MW au gaz naturel liquéfié en avril 2014, l'IPP Tobéne (Taiba Ndiaye) de 70 MW en 2014, un IPP charbon (Sendou) de 125 MW en avril 2015; une importation de 80 MW à partir de la centrale au gaz naturel de la Mauritanie en octobre 2015; un IPP Charbon avec Kepco de 250 MW entre 2016 et 2017 et des projets en énergie renouvelable. Un comité interministériel permanent de suivi des projets énergétiques a été institué. L'entrée en service de ces nouvelles unités s'accompagnera, aux prix actuels du pétrole, d'un dépérissement progressif de la subvention électrique et aboutira à terme à une réduction des coûts pour l'utilisateur.

23. La mise en œuvre du plan de restructuration opérationnelle et financière de Senelec, adopté en novembre 2012, suit son cours.

Les objectifs fixés devraient permettre un assainissement de la situation financière; le rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande, mais également l'optimisation du management grâce à la combinaison des efforts consentis par l'Etat (consolidation dans le capital social du solde des créances croisées se dégageant en faveur de l'Etat et la comptabilisation des investissements réalisés par l'Etat en subvention d'investissement) et des économies attendues de Senelec (optimisation des différentes centrales, réduction des pertes sur le réseau, réduction des charges d'exploitation, lutte contre la fraude, amélioration de la facturation et réduction des délais de paiement). En sus du suivi de l'exécution du plan de redressement par le conseil d'administration de la Senelec, le contrat de performance entre l'Etat et Senelec sera signé début juin 2013 et fera l'objet d'un audit indépendant.

24. D'autres réformes sont en cours ou à l'étude dans le secteur des hydrocarbures.

La Société Africaine de Raffinage (SAR) bénéficie d'un soutien direct ou indirect de l'Etat d'environ CFAF 40 milliards par an. Différentes options peuvent être envisagées pour faire face à ce problème ; une stratégie sera finalisée avant fin août 2013. La révision du code pétrolier et des modèles de contrat de recherche et de partage de production d'hydrocarbures se poursuit. Elle vise à améliorer le cadre législatif et réglementaire de l'exploration-production d'hydrocarbures et à la mise en place d'une réglementation des opérations pétrolières, en améliorant le niveau d'attractivité du secteur (sans pour autant recourir à des nouvelles exonérations fiscales). Le processus, entamé en février 2013, sera achevé au cours de l'année 2013.

Secteur financier

25. **La mise à jour du plan d'actions issu des recommandations de la concertation nationale sur le crédit de 2010 sera achevée fin juin 2013.** Quelques mesures phares du plan existant ont déjà été mises en œuvre, notamment l'élaboration de la loi sur le crédit-bail, la prise en compte d'aménagements fiscaux dans le nouveau code général des impôts (produits financiers islamiques et capital risque), l'opérationnalisation de l'Observatoire de la qualité des services financiers, la réalisation de l'étude sur l'analyse de la partie stable des dépôts à vue et comptes spéciaux avec la réduction du ratio de transformation de 75% à 50%, et la mise en place d'un cadre de dialogue formel. En dépit de ces efforts, un taux de réalisation de seulement 31% a été enregistré pour les mesures du plan pour lesquelles une date butoir avait été fixée. Afin d'accélérer la mise en œuvre des 33 actions (sur un total de 65) non encore réalisées, la mise à jour du plan d'actions a commencé. Elle se déroule de façon participative avec les acteurs concernés et dans un souci de bien identifier les difficultés de mise en œuvre.

26. **Pour faciliter l'accès des PME aux services financiers, trois instruments sont en cours de développement.** La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) devrait être une banque nationale universelle avec une participation publique minoritaire spécifiquement dédiée au financement des PME. Le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), détenu à 100% par l'Etat et ses démembrements, devrait investir dans des projets stratégiques, structurants, rentables et créateurs d'emplois, soutenir les PME par le biais d'un sous fonds et gérer certaines participations de l'Etat. Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) aurait pour objet d'apporter essentiellement des garanties aux prêts octroyés par les institutions financières dans le cadre du financement des porteurs de projets et des groupements d'intérêt économique de femmes ou de jeunes réalisant des investissements dans des secteurs prioritaires définis par le Gouvernement.

Autres facteurs d'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de la compétitivité

27. **L'émergence du secteur privé comme moteur de la croissance implique la mise en place d'un climat des affaires propice aux investissements privés domestiques et étrangers.** A cette fin, le Conseil Présidentiel de l'Investissement a adopté fin 2012 un nouveau programme triennal (2013-2015) d'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité, décliné sur quatre axes stratégiques : l'automatisation des procédures administratives liées à l'investissement ; le renforcement de la compétitivité des facteurs de production ; l'assistance aux administrations et la communication sur les réformes; la promotion de l'investissement à fort impact social. Ce programme répertorie 56 mesures prioritaires, dont une vingtaine de mesures urgentes à réaliser dans le courant 2013 en vue d'améliorer les performances du Sénégal dans les prochains classements internationaux. Les principales mesures pour 2013 sont : la mise en place de la procédure automatique du permis de construire (pour réduire les délais qui sont

✓



■

aujourd'hui de 210 jours) ; la dématérialisation totale de la procédure d'enregistrement d'une nouvelle entreprise ; l'adoption de loi sur le statut d'entrepreneur ; la révision du Code des Procédures Civiles, pour un traitement diligent des contentieux économiques et une amélioration de la protection des investisseurs; l'informatisation du service des greffes. Afin de doter le Sénégal d'une législation foncière et d'un système performant de gestion du foncier, une Commission Nationale sur la Réforme Foncière a été instituée. L'objectif est de proposer une réforme à l'horizon 2015.

Suivi du programme

28. Nous souhaitons une extension d'un an de la période couverte par l'ISPE, afin de continuer à bénéficier de l'appui du Fonds dans la mise en œuvre de réformes critiques à l'atteinte des objectifs du programme. Une septième et une huitième revues seraient ainsi ajoutées en 2014 pour suivre la mise en œuvre du programme.

29. A la lumière des précédentes sections, un certain nombre de changements paraissent souhaitables dans les modalités de suivi du programme. Des cibles à fin 2013 sont proposées pour les critères d'évaluations quantitatifs, dont une cible de 5,3% du PIB pour le déficit budgétaire. Le plafond sur les emprunts non-concessionnels pourrait être révisé de \$300 millions à la hausse, afin de permettre l'émission d'une obligation internationale à des conditions favorables. Le plafond sur les emprunts semi-concessionnels (financement ayant un élément don compris entre 15% et 35%) serait relevé de CFAF 44 milliards à CFAF 67 milliards. Des cibles indicatives sont proposées pour 2014, ainsi que de nouveaux repères structurels.

✓



Tableau 1 du MPEF: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011-12

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2011			31 mars, 2012			30 juin, 2012			30 sept, 2012			31 déc, 2012				
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Ajusté	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Ajusté	Réal.	Statut
Critères d'évaluation 1/																	
Soide budgétaire global (plancher) 2/ 3/			non réalisé			réalisé											
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	-427	-455	réalisé	-102	-70	réalisé	-213	-181	-102	réalisé	-319	-145	réalisé	-425	-420	-420	réalisé
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	500	300	réalisé	500	300	réalisé	500	...	300	réalisé	500	300	réalisé	500	...	300	réalisé
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	réalisé	0	...	0	réalisé
Instances de paiement (plafond)	50	50	réalisé	50	49	réalisé	50	...	40	réalisé	50	51	non réalisé	50	...	48	réalisé
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	44	0	réalisé	44	0	réalisé	44	...	0	réalisé	44	0	réalisé	44	...	0	réalisé
Objectives indicatifs																	
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	16	réalisé	20	14	réalisé	20	...	11	réalisé	20	24	non réalisé	20	...	24	non réalisé
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	37	réalisé	35	...	35	réalisé	35	...	41	réalisé
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:																	
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	...	-6	...	15	15	...	-4	...
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	...	-11	...	50	50	...	-5	...
Excédent des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute par rapport aux programme	50	50	50	...	-27
Pour mémoire:																	
Dons programmés	37	37	...	9	19	...	13	...	28	48	...	52	...
Prêts concessionnels	210	175	...	52	105	...	94	...	157	328	...	323	...
Investissement dans les secteurs de l'énergie et autoroute 5/	66	66	...	30	60	...	33	...	122	120

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Investissements autoroute plus investissements plan Takkal financés sur ressources internes et concessionnels extérieures.

Tableau 2 du MPEF: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2013

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2012	31 mars, 2013	30 juin, 2013	30 septembre, 2013	31 décembre, 2013
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation 1/					
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-425	-101	-203	-304	-406
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	500	500	800	800	800
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	44	44	67	67	67
Objectives indicatifs					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Pour mémoire:					
Dons programmés	48	10	19	29	38
Prêts concessionnels	328	52	104	156	208

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

Tableau 3 du MPEF: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2014

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2013	31 mars, 2014	30 juin, 2014	30 septembre, 2014	31 décembre, 2014
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation 1/					
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-406	-94	-189	-283	-377
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	800	800	800	800	800
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	67	67	67	67	67
Objectives indicatifs					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Pour mémoire:					
Dons programmés	38	10	21	31	42
Prêts concessionnels	208	64	129	193	257

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

✓

P



Tableau 3 du MPEF: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2014

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2013	31 mars, 2014	30 juin, 2014	30 septembre, 2014	31 décembre, 2014
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation 1/					
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-406	-94	-189	-283	-377
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	800	800	800	800	800
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	67	67	67	67	67
Objectives indicatifs					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Pour mémoire:					
Dons programmés	38	10	21	31	42
Prêts concessionnels	208	64	129	193	257

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

✓



Tableau 4: Repères Structurels

Mesures	MPEF §	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique	État
ACCROITRE LES RECETTES FISCALES, AMELIORER LA QUALITE DES DEPENSES ET LA GESTION DE LA DETTE					
Préparer un guide d'évaluation des projets d'investissement	24 (prec. MPEF)	31 décembre 2012	5 ^{ème}	Améliorer la qualité de la dépense publique	Rempli
Dépôt au parlement du nouveau Code des Douanes	18	Reprogrammé au 30 septembre 2013	6 ^{ème}	Accroître les ressources propres de l'Etat, et favoriser le développement du secteur privé	En cours
CONSOLIDER LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES					
Publication des informations sur les transactions relatives au domaine privé de l'Etat	5	31 janvier 2013	5 ^{ème}	Renforcer transparence des finances publiques	Rempli avec retard (mars 2013)
Finaliser le compte unique du trésor	21	28 février 2013	5 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	Non rempli, mais progrès réalisés
Produire un plan de restructuration de l'ensemble des agences et organismes assimilés	22 (prec. MPEF)	31 juillet 2013	6 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	En cours
Mise en service du nouveau logiciel de gestion de la solde	12	31 août 2013	6 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	En cours
Utiliser l'évaluation coûts-avantages pour les projets d'investissements de plus de FCFA 10 milliards à inscrire au budget pour 2014	24 (prec. MPEF)	31 juillet 2013	6 ^{ème}	Améliorer l'efficacité de la dépense publique	En cours
Transmission à l'assemblée d'un projet de loi sur la déclaration de patrimoine	19	1 ^{er} janvier 2014	7 ^{ème}	Renforcer transparence des finances publiques	Nouveau
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PAR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET PLUS GRANDE EFFICIENCE DU SECTEUR DE L'ENERGIE					
Mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts pour les grandes entreprises	17	30 juin 2013	6 ^{ème}	Accroître l'efficacité de l'action publique et améliorer le climat des affaires	En cours

Mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts pour tous les contribuables de la région de Dakar	17	1 ^{er} janvier 2014	7ème	Accroître l'efficacité de l'action publique et améliorer le climat des affaires	Nouveau
---	----	------------------------------	------	---	---------

✓


